



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.9/1997/8
2 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA POPULATION ET
DU DÉVELOPPEMENT
Trentième session
24-28 février 1997
Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

Projet de programme de travail dans le domaine de la population
pour l'exercice biennal 1998-1999

Note du Secrétaire général

1. À sa présente session, la Commission de la population et du développement est saisie, pour examen, du projet de programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 1998-1999. Ce projet de programme, qui avait été établi conformément au plan à moyen terme pour la période 1998-2001, adopté par l'Assemblée générale par la section I de sa résolution 51/219 devra être examiné par le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission, et approuvé par l'Assemblée générale à sa cinquantième-deuxième session.

2. Le projet de programme de travail a été établi conformément aux directives énoncées dans les résolutions 3344 (XXIX), 3345 (XXIX) et 39/228 de l'Assemblée générale, les résolutions 1986/7, 1989/92 et 1991/92 du Conseil économique et social, et dans le cadre du programme 7 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Il fait aussi suite aux programmes de travail approuvés par le Conseil dans ses résolutions 1979/33, 1981/29, 1984/4, 1985/5, 1987/71, 1989/93, 1991/92 et 1994/2 et dans ses décisions 1995/236 et 1996/234, et prend en considération le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en septembre 1994¹, et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/128.

3. Le projet de programme de travail prévoit d'entreprendre des activités pour donner suite à la Conférence internationale sur la population et le développement, de mener des travaux de recherche hautement prioritaires au niveau mondial et de diffuser le résultat de ces recherches avec le maximum

* E/CN.9/1997/1.

d'efficacité, et enfin de fournir un appui fonctionnel à des projets de coopération technique dans le domaine de la population. Des extraits pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques sont présentés dans le document E/CN.9/1997/CRP1.

Note

¹ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1.
